



## Diffamation dans le cadre de relation de travail

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

1/ Je souhaite connaître mes droits et recours possibles suite à des propos tenus contre ma personne par des collègues de travail. Propos directs en présence d'autres collègues à la machine à café par exemple ou bien insinuations indirectes de personne à personne. Quels sont mes recours possibles sachant que des témoignages d'autres collègues me seront difficiles à acquérir ?

merci de votre réponse

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Avant toute chose il convient de savoir quelle est la teneur de ces propos?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Les propos tenus sont : "tapette" ,un "salut les filles" répété en passant devant mon bureau ( j'occupe un bureau avec une collègue ) "tarlouse" "sans couilles".

Actuellement , j'ai pris les devants en informant poliment 2 de mes collègues que si cela devait continuer , je serai en droit de porter plainte pour diffamation.

Etant allé voir mon médecin hier soir , elle m'a conseillé de ne pas avoir recours à la violence , que j'avais bien fait d'informer quelques collègues de mes intentions , ce matin en effet il y a un léger mieux .

Quels sont mes recours possibles en cas d'agression verbale répétée ou d'agression physique même légère ?Merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Quels sont mes recours possibles en cas d'agression verbale répétée ou d'agression physique même légère ?

Du fait de la nature des propos tenus, je dirais que cela s'apparente à des injures à caractère discriminatoire.

Vous pouvez de ce fait déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie quand bien même l'agression ne serait que verbale et a fortiori si vous faites l'objet d'une agression physique.

Cordialement